

## AVIS DE COURSE

Régate de ligue Catamaran

« La Bourgetaine » Classe 5A

Le 11 Octobre 2020

Le Bourget du Lac

Yacht club Chambéry le Bourget du lac

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B,
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. Les règlements fédéraux.
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaut.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FF Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les catamarans ayant un rating fédéral,
- 3.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FF Voile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une autorité Nationale membre de l'ISAF.

### 4. DROITS A PAYER

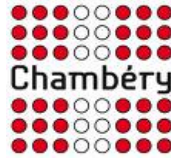
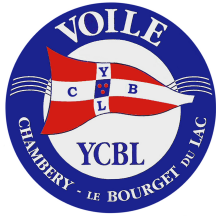
Les droits requis par coureurs sont les suivants :

**15€/ Equipage**

### 5. PROGRAMME

- 5.1. Inscription :  
Le 11 Octobre de 8h30 à 9h30
- 5.2. Briefing entraîneurs coureurs : 10h00
- 5.3. Mise à disposition à partir de 10h30

### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE



Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles lors des inscriptions,

## 7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont des parcours construits

## 8. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 9. CLASSEMENT

9.1. Le Système de Points à minima de l'annexe A s'appliquera.

9.2. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1

9.2.1. Toutes les courses validées compteront pour le classement général sauf si 3 Courses ou + validées dans ce cas retrait du score le plus élevé.

9.3. Utilisation du rating d'un groupe de classes (voir détail IC).

9.4. Courses en flotte

## 10. PRIX

Lots et coupe

## 11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## 12. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : [info@ycbl.fr](mailto:info@ycbl.fr)